

rale avec ses grandes possessions, elle devrait se soumettre à la destinée qui finalement a frappé l'Espagne.

Je ne voudrais pas ouvrir le chapitre de 1837, comme l'a fait mon très honorable ami, mais je dois avouer à mes amis de la province de Québec qui siègent de l'autre côté, non pas que je les crois plus intelligents que mes amis d'origine anglaise qui siègent dans l'opposition, mais que c'est une surprise pour moi de voir qu'eux, qui savent ce que nous ont coûté de sang, de sacrifices et d'argent la liberté que nous avons gagnée, traitent si légèrement, d'une façon aussi enfantine le projet qui nous a été présenté aujourd'hui et qui, suivant moi, porte une grave atteinte au gouvernement indépendant qui nous a coûté si cher dans la province de Québec.

Je répète que c'est pour moi un sujet d'étonnement. Il n'y a pas si longtemps que des hommes étaient jetés en prison pour avoir réclamé précisément ces mêmes choses. Il n'y a personne dans cette Chambre qui voudrait continuer à vivre dans ce pays s'il ne jouissait pas de ce qui a été demandé par les quatre-vingt-douze résolutions. Pourtant, des hommes ont été jetés en prison pour avoir réclamé les libertés sans lesquelles nous ne pourrions pas vivre aujourd'hui—et, sans accusation sous de simples soupçons, des hommes respectables, des honnêtes gens furent jetés en prison où on les garda plus d'un an et ensuite remis en liberté sans forme de procès. D'autres ont été envoyés à l'échafaud. J'ai été intimement lié et apparenté avec des hommes qui n'étaient pas Canadiens français, le conseil et les défenseurs de ces hommes durant leur procès et d'après les renseignements que j'ai reçus d'eux, de ces hommes qui sont arrivés à une haute position dans la magistrature du pays, je puis dire que ce procès leur a laissé une bien triste impression. Que penser d'un fonctionnaire qui, étant bon dessinateur, était assis et esquissait avec légèreté un portrait d'un de ces hommes pendu sur un échafaud et le montrait à son voisin avant que le procès ne fût terminé! Mais je ne tiens pas à parler de ces événements aujourd'hui. Je dirai pourtant que si l'on continue ce système de stigmatiser comme un ingrat ou un lâche un homme public dont les convictions sont honnêtes, j'ouvrirai de nouveau ce chapitre et je dirai des choses qui imposeront le silence à jamais.

Dans toutes ces discussions de la conférence impériale j'ai été frappé du fait que nos représentants semblaient animés du désir de tout donner sans rien réclamer.

J'ignore si l'honorable ministre de la Milice et de la Défense et l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries, que je regrette de ne pas voir ici, ce soir, ont été hypnotisés, mais à ces conférences on n'a rien réclaté. On aurait pu croire que des hommes habitués à la liberté britannique,

M. MONK.

aux privilèges britanniques, en recevant de semblables propositions, auraient exigé en retour quelques-uns de ces privilèges que tout sujet anglais est fier de posséder dans le monde entier. Mais non.

A une conférence, un délégué australien proposa que les traités de commerce de la Grande-Bretagne fussent communiqués aux colonies, autant que la chose serait compatible avec les usages diplomatiques et les négociations confidentielles et cette proposition fut adoptée. Lord Tweedmouth, M. Chamberlain, et autres hommes publics anglais, comprenant que des obligations de cette nature comportaient un droit à la représentation, avaient déclaré, comme lord Tweedmouth, à la conférence de 1907: "Nous ne vous demandons pas ces sacrifices, sans vous offrir une part dans la représentation." Cette proposition était conforme à la doctrine anglaise. Mais de notre côté, rien ne fut demandé, rien ne fut réclamé. Je ne veux pas dire que si nous étions en présence d'une offre semblable, je l'accepterais; à chaque jour suffit son mal. Mais je constate encore une fois qu'on ne paraît avoir rien demandé en retour et que nous avons accepté ce projet de responsabilités illimitées, dans des conditions qui nous font voir sous un jour tout différent du sujet anglais qui habite les Iles Britanniques et qui dirige la politique extérieure de l'empire.

Je remarque qu'à une réunion du club des Femmes canadiennes de Québec, Son Excellence le Gouverneur général, dans un très joli discours, qui est un fort plaidoyer en faveur de l'impérialisme, disait:

Y a-t-il au monde un peuple plus privilégié que celui qui habite la belle province de Québec? Votre foi, votre langue, vos lois sont sous la protection spéciale de la couronne. En retour de si précieux avantages, la couronne n'exige de vous que des sentiments de fidélité à son égard. Le mot impérialisme ne signifie pas intervention de l'Angleterre dans le gouvernement de votre pays; le mot impérialisme symbolise plutôt la puissance et la liberté. Puissance de chaque unité de l'empire; liberté absolue dans chacune d'elles.

Je ne soupçonne pas un seul instant que ces paroles de lord Grey devant les dames de Québec puisse exercer la moindre influence sur la solution de cette importante question politique. Nous n'en sommes pas rendus à cette situation qui a donné naissance au dicton: "Le royaume est tombé en quenouille". Mais je serais curieux de savoir en quoi ce projet augmente la somme de liberté dont nous jouissons actuellement et en quoi il accroît la somme des privilèges que nous avons réussi à obtenir et que nous possédons à l'heure présente.

Je disais, il y a un instant, que les représentants de la province de Québec, qui siègent sur les bancs ministériels, seront amenés par leur situation et par certaines choses qu'ils ont appris à connaître, à accorder à